

Conditions générales de vente SYMAR VOYAGES sprl

Symar Voyages sprl est assuré auprès du fonds de Garanties Voyages : Av. de la Métrologie, 8 à 1130 Bruxelles – Tél : 02/240 68 08

INSCRIPTION

- **SEJOUR POUR INDIVIDUELS** : Au moment de l'inscription, un acompte de 100 € minimum par personne vous sera demandé ou 30 % du montant du voyage (à verser dans les 8 jours qui suivent la réservation). Au plus tard 30 jours avant la date de départ, le solde doit être réglé. La totalité de la somme doit être acquittée lors de l'inscription si celle-ci se fait moins de 30 jours avant le départ.
- **SEJOUR POUR GROUPES CONSTITUES** : Suite à votre demande de prix pour une destination bien définie, lors d'un accord de votre part soit par fax, par mail ou par courrier, Symar Voyages sprl considère l'offre comme définitivement confirmée. Dès ce moment, les conditions d'annulation par le voyageur sont d'application. Au moment de votre confirmation, un acompte de 30 % du montant du voyage vous sera demandé (à verser dans les 15 jours qui suivent la réservation). Au plus tard 45 jours avant la date de départ, le solde doit être réglé. La totalité de la somme doit être acquittée lors de votre réservation si celle-ci se fait moins de 45 jours avant le départ. Si les conditions de paiement ne sont pas respectées, Symar Voyages sprl se réserve le droit d'annuler votre réservation (l'acompte étant alors perdu).
- **VOYAGE D'UN JOUR POUR INDIVIDUELS** : Votre inscription sera définitive uniquement à partir du moment où nous avons reçu l'intégralité de la somme du voyage. Si l'argent n'est pas versé au plus tard 30 jours avant la date du voyage, Symar Voyages sprl se réserve le droit d'annuler l'inscription.
- **VOYAGE D'UN JOUR POUR GROUPES CONSTITUES** : Lors d'un accord par fax, par mail ou par courrier de votre part, un acompte de 30 % vous sera demandé 15 jours après la date de la signature. Le solde total devant être réglé 15 jours calendrier avant la date de départ. Si les conditions de paiement ne sont pas respectées, Symar Voyages sprl se réserve le droit d'annuler votre réservation (l'acompte étant alors perdu).
- **LOCATION D'AUTOCARS A LA JOURNEE** : Le paiement de la facture est demandée au grand comptant. Si la date de paiement n'est pas respectée, Symar Voyages sprl se réserve le droit de majorer les montants facturés, sans mise en demeure, d'une indemnité de 15% avec un minimum de 50 € ainsi que d'un intérêt de retard de 15% l'an.

PRIX DU VOYAGE

Le prix convenu dans le contrat de voyage (devis) est fixe. Les prix s'entendent TVA incluse et comprennent l'ensemble des prestations prévues dans la description de chacun de nos voyages. Par contre, jusqu'à la veille d'un voyage, une diminution du nombre de personne dans le groupe peut également entraîner une augmentation du prix annoncé et ne permet pas l'annulation sans frais de votre part.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR – en séjour

- Plus de 61 jours avant le départ : coût : 100 € par personne
- De 60 jours à 46 jours avant le départ : coût : 60 % du montant total
- De 45 jours à 31 jours avant le départ : coût : 80 % du montant total
- A partir de 30 jours avant le départ : coût : 100 % du montant total

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR – en voyage d'un jour

- Plus de 61 jours avant le départ : coût : 25 € par personne
- De 60 jours à 46 jours avant le départ : coût : 60 % du montant total
- De 45 jours à 31 jours avant le départ : coût : 80 % du montant total
- A partir de 30 jours avant le départ : coût : 100 % du montant total

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR DE VOYAGES

Symar voyages sprl se réserve le droit d'annuler un voyage sans que le client ne puisse réclamer des dommages. Le client sera prévenu 15 jours calendrier avant la date de départ prévue et les sommes versées seront intégralement remboursées.

RECLAMATIONS

Toute plainte écrite doit nous parvenir dans les 15 jours qui suivent la date du retour.

RESPONSABILITES DU VOYAGEUR

Le voyageur doit s'assurer qu'il possède tous les documents nécessaires (carte d'identité, passeport, visa ou autres) à son entrée dans le ou les pays qui seront visités. EN AUTOCAR : Chaque voyageur doit être présent 15 minutes avant l'heure de départ. Les retardataires ne participeront pas au voyage.

Un voyageur au comportement gênant ne poursuivra pas son voyage et supportera tous les frais inhérents à son éviction.

BAGAGES

Notre responsabilité ne sera pas engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration de vos bagages. Les poussettes enfants (poussettes cannes) seront acceptées, toutefois il en sera fait mention lors de l'inscription.

HORAIRE - AUTOCAR

Pour les voyages « à l'individuel » : les horaires prévus sur le contrat sont donnés à titre indicatif. Il faut tenir compte de la fluctuation du trafic et en aucun cas quitter le lieu de chargement sans avoir prévenu l'agence Symar Voyages sprl au numéro d'urgence 0032 473 31 51 73. De 8 à 10 jours avant le départ, Symar Voyages sprl vous enverra un courrier de confirmation où seront mentionnés le lieu et l'heure exacts de chargement en autocar.

Pour les « groupes constitués » : Symar Voyages sprl vous envoie un plan de route (par mail) 15 jours avant le départ avec les horaires prévus (à titre indicatif).

PLACE DANS L'AUTOCAR

Lors du paiement de votre voyage (soit acompte ou solde), les places sont attribuées. Si une préférence est demandée, nous ne pouvons pas garantir à tous les voyageurs le respect de cette demande.

POURBOIRES

Aucun pourboire n'est compris dans le prix. Toutefois, si vous êtes satisfaits des services rendus, celui-ci reste à votre appréciation.

REMARQUES

Les prix renseignés sont toujours en chambres doubles. Les hôtels, les restaurants et les menus proposés sont à titre d'exemples. Si, pour des raisons de disponibilités, il nous est impossible de nous y rendre, nous nous engageons à vous proposer un restaurant ou un hôtel de même qualité.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES VOLS CHARTERS

LES CONDITIONS GENERALES PREVUES PAR LA LOI POUR LES VOLS CHARTER SONT D'APPLICATION.

Symar Voyages sprl vous demande d'être présent à l'aéroport deux heures avant le départ et de vous présenter au plus vite au guichet d'enregistrement. Les procédures de contrôle en matière de sécurité deviennent de plus en plus strictes et il est impossible d'exclure un temps d'attente au poste de contrôle. Pour la plupart des compagnies (de charter), vous avez besoin d'un voucher de vol pour l'enregistrement.

Les vols charter ont une structure flexible. Il se peut qu'en raison de disponibilités et d'occupations ou pour des raisons techniques ou opérationnelles, nous modifions des schémas de vol, de sorte que l'horaire initialement communiqué sera encore modifié. De tels changements ne peuvent pas donner lieu à une adaptation du prix ou à un remboursement. Si l'heure de vol définitive est avancée de 30 minutes ou moins, vous n'en êtes pas préalablement informé, puisque vous devez déjà être présent à l'aéroport 2 heures avant l'heure du décollage. Sur place, vous êtes tenus de vous informer quant aux heures de départ exactes du vol de retour. Les jours de départ et de retour sont considérés comme des jours de voyage. Les heures de vol prévues tôt et/ou tard n'entrent pas en considération pour dommages et intérêts pour perte de vacances. Si vous réservez par exemple des vacances de 8 jours, vous avez droit à 2 jours de voyage et 6 jours pleins de vacances sur place pour un prix calculé sur la base de 7 nuits. Durant le vol, un repas léger vous sera proposé. Le poids maximum autorisé des bagages est de 20 kg par personne. Afin que le traitement des bagages se déroule sans problème, nous vous conseillons de toujours indiquer clairement votre nom et votre adresse à l'intérieur et à l'extérieur de vos bagages. Vous pouvez emporter 1 bagage à main dans la cabine passager de l'avion. La somme des dimensions est limitée à maximum 115 cm (55 x 40 x 20 cm) et le poids est strictement limité à maximum 6 kg. Les bagages à main plus grands et/ou plus lourds sont refusés lors de l'enregistrement. Lors de l'inscription, le client est tenu de donner ses coordonnées exactes (nom de jeune fille pour les dames) repris sur la carte d'identité. L'agent de voyage ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur sur les billets. **POUR TOUT CHANGEMENT OU CORRECTION DE NOM SUR LE BILLET D'AVION** : En général, à partir de 40 jours avant le départ, le coût s'élève à 60 € par personne. Le coût peut changer suivant certaine compagnie de vol. Seul votre agent de voyage pourra vous renseigner.